



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

2 journées Acrylique avec Agnès Cordeau Glangeaud

Dimanche 7 et lundi 8 mai 2023 – de 10h à 16h30

Foyer Rural de Saint Ybard- rue des Fontaines - 19140

Agnès Cordeau-Glangeaud, née dans une famille d'artiste, peint depuis son plus jeune âge, tout d'abord à la gouache, à l'huile, à l'aquarelle, au pastel, à l'encre de chine et enfin à l'acrylique qu'elle a adopté.

Exposant depuis plus de 35 ans, cette artiste coloriste navigue entre le rêve et la réalité. Plusieurs prix et distinctions dans des salons nationaux et internationaux jalonnent son parcours artistique. Médaillée de la Société académique française ARTS-SCIENCES-LETTRES, c'est une artiste passionnée. Obsédée par les contrastes, ses toiles explosent de couleurs, tout baigne dans la lumière traduite à l'extrême. Jouant avec les ombres, les tonalités et la couleur elle fait vibrer et vivre ses paysages et ses marines.



La peinture pour elle est une joie de vivre, un moment d'évasion qu'elle aime tout naturellement partager et transmettre. A travers ses cours, Agnès vous montrera comment organiser les sujets sur la toile, prendre les éléments essentiels, les restructurer pour avoir une bonne harmonie visuelle et ainsi s'accaparer le sujet. Elle vous incitera à observer et vous donnera les conseils, les moyens et les astuces qu'elle connaît pour appréhender et maîtriser l'acrylique, que ce soit à la brosse ou aux couteaux. Elle vous aidera aussi à jouer avec les ombres et la lumière à travers la couleur pour animer vos toiles.

Un moment qui se veut être que du plaisir, du partage et du bien-être, à vivre dans la bonne humeur, mais également une aide indispensable pour évoluer et avancer dans vos projets picturaux.

Contact cordeaua@yahoo.fr 0687125377

Renseignements par téléphone au 0666869802, Sylvie Coulaud



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

Prix de la séance : 50 euros la journée (2 journées indissociables)

Hébergement : possibilité de se loger à proximité à votre charge (réservé dès aujourd'hui en précisant stage CAPM) : renseignements et réservations mairie de Saint Ybard 05.55.98.99.30

Autre possibilité sur <https://www.tulle-en-correze.com>

Matériel : voir la liste en fin de document

Restauration : Deux restaurants à votre disposition sur la commune ou une épicerie et un boulanger, frigo et four sur place pour un repas apporté.

Réservation : Remplissez le bulletin ci-joint. Un acompte de 50 euros à l'ordre de Agnès Cordeau Glangeaud vous y est demandé. Cette somme lui reste acquise si votre absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 25 avril 2023, dernier délais.

Limites des inscriptions : les inscriptions sont limitées à 10 participants par séance (modifiable selon les conditions sanitaires). Minimum 5 participants. La fin des inscriptions est le 23 avril 2023. Cependant pour ceux qui souhaiteraient être hébergés il faut retenir les places avant la fin mars. Il est possible, aussi, de vous organiser en co-voiturage si vous habitez la région. Pensez-y !

N'hésitez pas à communiquer le stage autour de vous !

Bulletin d'inscription à retourner avant le 23 avril 2023 à :

Sylvie Coulaud / CAPM

1 allée des Thermes

875702 Rilhac Rancon

Les places étant réduites, il est préférable de vous inscrire dès maintenant.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

Prénom

Adresse postale

mail

Téléphone

- Je débute la peinture acrylique**
- Je pratique couramment**

Merci de cocher ci-dessus les cases qui vous conviennent

Je réserve le stage en payant un acompte de 50 euros à l'ordre de Agnès Cordeau Glangeaud. Cette somme lui reste acquise si mon absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 25 avril 2023, dernier délai.

- J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur des stages CAPM joint.

Date

Signature

Hébergement sur place demandé ou retour au domicile (merci de préciser à titre indicatif)



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

REGLEMENT INTERIEUR

A. PUBLIC ACCUEILLI, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS :

- Le public accueilli : Le CAPM organise un accueil dans les locaux mis à dispositions par la Mairie de St Ybard et y propose des activités pour tous. Le respect et la liberté de conscience de chacun est impératif.
- Les objectifs : Les objectifs principaux sont de favoriser l'apprentissage et le développement des qualités artistiques dans la technique présentée.
- Les activités pratiquées : Le CAPM est une association organisatrice de manifestations artistiques, ouvertes à tous. Activités culturelles : peinture, sculpture, essentiellement, sachant que d'autres activités culturelles peuvent s'y rattacher.

B. RENSEIGNEMENTS :

L'ensemble des renseignements concernant le CAPM figurent actuellement sur la page internet <https://www.capm19.fr> . Les horaires des cours sont, dans la mesure du possible, communiqués lors de l'inscription, variables sur demande auprès du maître de stage. Les permanences assurées par le comité directeur sont affichées dans la salle d'exposition et dans la salle de stage.

Contacts : Sylvie Coulaud, Présidente, capm.lonzac19@gmail.com 0666869802

Adresse siège social : Mairie 1 av de la libération 19470 Le Lonzac

Adresse correspondance : CAPM chez Sylvie Coulaud 1 allée des Thermes 87570 Rilhac Rancon.

C. LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT :

En cas d'absence ou maladie du maître de stage, le comité directeur mettra tout en œuvre pour avertir l'élève avant le début des cours : soit par e-mail, soit par sms soit par note d'information sur le panneau d'affichage à l'entrée des locaux. Il est à noter que les stages seront en public, puisque délivrés dans une salle d'exposition ou en plein air. Il est important de respecter les horaires de cours, les retards ou absence dus aux élèves ne seront pas rattrapés. Le maître de stage s'engage à respecter les horaires, nous demandons la même ponctualité aux stagiaires. Tout manquement à cette clause peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sur décision du maître de stage et du comité directeur. Il est, bien évidemment, demandé aux personnes utilisant l'espace du stage, d'une part, de la laisser dans l'état où elle aura été trouvée et de veiller à ce qu'aucune dégradation du mobilier et accessoires soit commise et, d'autre part, de respecter le public visitant l'exposition. Cette salle est accessible au public tous les jours pendant les heures de stage.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

D. CONDITIONS D'INSCRIPTION : 10 places sont disponibles par séance pour les inscriptions. Nous prendrons en priorité dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions accompagnées de l'acompte demandé et, éventuellement du paiement du matériel mis à disposition. L'adhésion à l'association est facultative, celle-ci entraîne l'acceptation du règlement de l'association, joint à l'adhésion. Une fiche d'inscription devra être remplie et signée. L'inscription est réputée définitive uniquement à la réception du chèque de réservation et de la fiche d'inscription signée et remplie. En cas de non observation d'une de ces conditions, le CAPM n'a aucune obligation de retenir l'inscription de l'élève. Le règlement des séances se fera au début de celles-ci. Il ne sera, en aucun cas, procéder au remboursement en cas d'absence ou d'interruption définitive de la part de l'élève pendant la durée du stage. En cas d'annulation de l'inscription avant le début du stage et si l'adhérent en informe le CAPM deux semaines, au minimum, avant le début des séances, l'acompte sera rendu.

E. TARIFS : Les tarifs sont indiqués sur les fiches descriptives de stage. Ils peuvent varier en fonction des Maîtres de stage.

F. DISPOSITIONS RELATIVES À LA TENUE ET À L'HYGIÈNE : Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement. L'accès aux activités développées par le CAPM est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente, portant des signes de maladie contagieuse ou se présentant dans un état laissant présager l'absorption de produits toxiques (alcool, drogue, etc.) Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux même tenu en laisse. Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate.

G. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ : Il est interdit d'apporter des objets dangereux. Il est interdit de fumer dans les locaux. Port du masque obligatoire dans les locaux. Gel hydro alcoolique sur site. Gestes barrières en vigueur.

H. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS : Le maître de stage pourra interdire, sans appel, toute action qu'il jugerait dangereuse pour les stagiaires ou pour autrui. En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les stagiaires seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés. Le CAPM décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les stagiaires.

I. **SANCTIONS** : Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire voir définitive. En cas d'exclusion avant qu'une activité payante n'ait été pratiquée, celle-ci ne sera pas remboursée. L'exclusion entraîne l'interdiction de fréquenter le local et de participer aux activités ordinaires et particulières. Les membres du comité directeur, le professeur, les stagiaires, les représentants légaux, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent règlement.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 av de la Libération, 19470 Le Lonzac

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00013

LISTE MATERIEL de PEINTURE POUR STAGE

- Pinceaux acryliques au minimum (un assez large, un moyen et un fin)
 - Couteaux : 1 petit et un plus gros de forme losange de préférence
 - Peintures : de préférence marque Liquitex Basics, moins onéreuses mais de qualité, ou Amsterdam
- Blanc de titane
 - Noir de mars
 - Gris de Payne (Pébéo)
 - Jaune de mars ou ocre jaune
 - Terre d'ombre naturelle ou brûlée
 - Bleu outremer
 - Jaune de cadmium moyen
 - Rouge de cadmium moyen
 - Vert de Hooker ou vert de vessie
 - Violet pourpre clair
 - Vert jaune brillant
- Sopalin ou chiffon pour essuyer le matériel
 - Fusain ou crayon pastel noir
 - Vieille éponge
 - Des palettes pour mélanger (les couvercles de glace de 1l sont parfaits)
 - Un vaporisateur
 - Double décimètre
 - Un bocal pour l'eau (ex : bocal cornichon pas de pot de yaourt car trop petit et se renverse)
 - Et enfin 1 ou 2 toiles de format minimum 8. M ou P ou carré minimum 50 x 50

Voilà je pense ne rien avoir oublié pour faire un stage dans les meilleures conditions. Ah si, de la bonne humeur et l'envie de se faire plaisir avec la peinture. (ACG)